



PROCEDURE D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION

POUR LES ELEVES DE 3^{ème}

La 3^{ème} est une étape décisive dans le parcours scolaire de votre enfant.

A l'issue de celle-ci, il quitte le collège pour entrer en seconde générale et technologique ou en seconde professionnelle ou en apprentissage.

La procédure d'orientation et d'affectation se déroule de façon dématérialisée en plusieurs étapes :

Le service en ligne est accessible par le [portail Scolarité Services](https://teleservices.education.gouv.fr/) ;
<https://teleservices.education.gouv.fr/>

Vous avez besoin de vos codes EDUCONNECT (utilisés lors de la procédure provisoire d'orientation au second trimestre)

ATTENTION ! vos codes EDUCONNECT sont différents de vos codes PRONOTE.

1. Procédure d'orientation :

Troisième trimestre, saisie des intentions définitives du 09 au 25 mai

- Se connecter avec vos codes EDUCONNECT
- Sur l'onglet **ORIENTATION**, Formuler vos vœux définitifs d'orientation en tenant compte des propositions faites au 2^{ème} trimestre.

Le 12 juin 2022 : après le conseil de classe du 3^{ème} trimestre, sur l'onglet **ORIENTATION** consulter l'avis définitif du chef d'établissement et en accuser réception (accord ou désaccord).

2. Procédure d'affectation :

Troisième trimestre, saisie des vœux d'affectation du 09 au 25 mai 2022

Se connecter avec vos codes EDUCONNECT

- Sur l'onglet **AFFECTATION**, SAISIR et ENREGISTRER les demandes de poursuites d'études (après avoir consulté les offres de formation post 3^{ème}).

1) **Le 1^{er} juillet 2022** : sur l'onglet **AFFECTATION** ⇒ Consulter les résultats du 1^{er} tour de l'affectation.

2) **1^{ère} semaine de juillet** : procéder à la télé-inscription au lycée d'affectation.

3. Accompagnement :

Le mardi 24 mai, soirée d'aide au choix de l'orientation : rendez-vous personnalisé pour finaliser l'orientation et l'affectation de votre enfant avec un personnel du collège.

A toutes fins utiles, vous trouverez sur le site du collège : www.collegegerardphilipe.fr et dans l'onglet communication de PRONOTE, un document d'accompagnement.

Les professeurs principaux et la conseillère d'orientation l'équipe de direction, restent à votre disposition pour vous aider. N'hésitez pas à les contacter.

La Cheffe D'établissement,

Sophie SERISET.

1. Se connecter au portail **Scolarité services** : <https://teleservices.education.gouv.fr/>

Vous avez besoin de vos codes **EDUCONNECT** (utilisés lors de la procédure provisoire d'orientation au second trimestre)

2. Onglet **ORIENTATION** pour formuler vos vœux définitifs :
Seconde Générale et technologique /

Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paieement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e

Phase provisoire	Phase provisoire	Phase définitive	Phase définitive
Intentions	Avis provisoires	Choix définitifs	Propositions
Courant 2 ^e trimestre	Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Courant 3 ^e trimestre	Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre. Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le [service en ligne affectation](#).

Je formule les choix définitifs d'orientation

Mes services

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LEGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

[+ Ajouter un choix définitif](#)

[Annuler](#) [Valider les choix définitifs](#)

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

[d'aide ?](#) [Assistance](#)

3. Onglet **AFFECTATION**

- pour saisir vos demandes de formations et d'établissements.
- Vérifiez l'ordre de vos choix et enregistrez-les.

Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation**
- Fiche de renseignements
- Paieement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e

Affectation

Votre enfant doit choisir son parcours de formation après la classe de 3^e. Ce palier d'orientation comprend deux démarches complémentaires :

- Le dialogue d'orientation**
Avec l'équipe pédagogique de l'établissement fréquenté, vous exprimez vos choix vers une voie générale ou professionnelle dans le service en ligne Orientation.
- La demande d'affectation**
Dans le service en ligne affectation, vous consultez les formations proposées par les établissements d'accueil et vous indiquez vos choix par ordre de préférence.

Poursuivre vers le service en ligne Affectation

Vous pourrez :

- Dès le 4 avril 2022 à 14h**
 - Prendre connaissance de l'offre de formation après la 3^e proposée dans l'enseignement public, privé, sous statut scolaire et d'apprenti, partout en France ;
 - Obtenir de l'information sur ces formations et les éventuelles procédures d'admission à effectuer.
- Du 9 mai à 14h au 31 mai 2022 inclus**
 - Enregistrer les demandes de poursuite d'étude de votre enfant dans la ou les formations du ou des établissements souhaités.
- À partir du 1^{er} juillet 2022 à 14h30**
 - Consulter le résultat de ces demandes.